

COMMUNE de WASSERBOURG

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WASSERBOURG DE LA SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2014

Sous la présidence de Monsieur Gilbert RUHLMANN, Maire.

La séance a été ouverte à 19h30.

Etaient présents : MM. Alfred GROFF et Christian CONREAUX Adjoints, M. Gérard SCHACKIS, Mme Catia RESCH, M. Michel BARB, Mmes Brigitte LUSTENBERGER et Evelyne STOECKLE, M. Fabrice VALERIO et Mme Christiane MERCKLE Conseillers.

Excusé : ./.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Février 2014**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 3. Projet : Rénovation bâtiments communaux**
- 4. Comptes Administratifs 2013 : RECTIFICATIF**
- 5. Vote des taux d'imposition 2014**
- 6. Affectation du résultat de fonctionnement 2013 : Service Général**
- 7. Budget Primitif 2014 : Service Général**
- 8. Affectation du résultat d'exploitation 2013 : Service Eau/Spanc**
- 9. Budget Primitif 2014 : Service Eau/Spanc**
- 10. Demande de subvention auprès du Fonds national de prévention pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**
- 11. Informations et communications diverses**

POINT 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/02/2014

Le procès-verbal de la séance du 24/02/2014 est approuvé à l'unanimité et sans objection par l'ensemble des conseillers présents.

POINT 2 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marina SCHLUND attachée territoriale est désignée secrétaire de séance.

POINT 3 PROJET : RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX

RAPPORT DES REUNIONS DE CHANTIER

M. le Maire rapporte à l'assemblée les dernières remarques des réunions de chantier et les finitions restant à faire.

LA COMMISSION DE SECURITE qui était de passage le Mercredi le 26 Février 2014 a émis un AVIS FAVORABLE

AVENANT AU MARCHE LOT N°05

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise SCHINDLER 104A, rue des Bains 68390 SAUSHEIM

Lot N°05 ASCENSEUR

Attributaire : l'Entreprise SCHINDLER 104A, rue des Bains 68390 SAUSHEIM

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 23 400,00 €

Avenant n°1 Montant : 380,00 €

Nouveau montant du marché : 23 780,00 €

Objet : Mise en place d'un cylindre deux positions au RDC et création de l'option hors service de l'ascenseur

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°06

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise VONTHRON 2, rue Jean Mermoz BP 40016 – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Lot N° 06 ELECTRICITE

Attributaire : Entreprise VONTHRON 2, rue Jean Mermoz BP 40016 – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 45 366,75 €

Avenant n°1 Montant : 335,45 €

Nouveau montant du marché : 45 702,20 €

Objet : Remplacement du boîtier d'urgence de la sirène

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°07

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation et l'avenant n°2 de diminution de l'Entreprise LABEAUNE 5, avenue des artisans 68280 SUNDHOFFEN

Lot N° 07 SANITAIRE

Attributaire : Entreprise LABEAUNE 5, avenue des artisans 68280 SUNDHOFFEN

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 25 616,85 €

Avenant n°1 Plus-value Montant : 2 080,45 €

Avenant n°2 Moins-value Montant : - 571,83 €

Nouveau montant du marché : 27 125,47 €

Objet : Moins-value : Décisions de réaliser les réseaux enterrés par l'entreprise de gros-œuvre et de ne pas poser de séparation entre les urinoirs.

Plus-value : Alimentation en eau de la fontaine publique et prolongation de la ventilation de la fosse toutes eaux

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°08

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise VONTHRON 2, rue Jean Mermoz BP 40016 – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Lot N° 08 CHAUFFAGE - VENTILATION

Attributaire : Entreprise VONTHRON 2, rue Jean Mermoz BP 40016 – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 128 525,84 €

Avenant n°1 Montant : 2 379,91 €

Nouveau montant du marché : 130 905,75 €

Objet : Remplacement à neuf de la distribution gaz des appareils de cuisine

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°11

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 de moins-value de l'Entreprise BREY 20, rue de la Forêt 68890 REGUISHEIM

Lot N° 11 MENUISERIES INTERIEURES

Attributaire : l'Entreprise BREY 20, rue de la Forêt 68890 REGUISHEIM

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 43 527,48 €

Avenant n°1 Moins-value Montant : - 6 245,90 €

Nouveau montant du marché : 37 281,58 €

Objet : Différentes suppressions et de modifications de travaux (détail en pièce jointe)

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°12

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise LAEMMEL 8, rue des Artisans 68140 MUNSTER

Lot N° 12 METALLERIE

Attributaire : Entreprise LAEMMEL 8, rue des Artisans 68140 MUNSTER

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 15 727,50 €

Avenant n°1 Montant : 3 480,00 €

Nouveau montant du marché : 19 207,50 €

Objet : Suite à la demande du bureau de contrôle : Augmentation de la trappe d'accès au silo à bois- Mise en œuvre de seuils antidérapants sur les marches d'escalier en bois pour l'accessibilité PMR – Mise en œuvre de 4 contre marches sur l'escalier intérieur bois pour l'accessibilité PMR – Rabaisser le muret de la rampe d'accès PMR et mise en place d'un garde-corps au droit de ces modifications – Mise en œuvre d'une plaque de séparation entre le palier de l'étage de la mairie et de la fenêtre située façade Sud

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°15

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 de moins-value de l'Entreprise EHRHARDT 9, rue des Champs ZA Europe 68124 LOGELBACH

Lot N° 15 CARRELAGE - FAIENCE

Attributaire : Entreprise EHRHARDT 9, rue des Champs ZA Europe 68124 LOGELBACH

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 9 018,42 €

Avenant n°1 Moins-value Montant : - 552,00 €

Nouveau montant du marché : 8 466,42 €

Objet : Différentes suppressions et de modifications de travaux (détail en pièce jointe)

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°18

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise LAMMER 4, route de Soultzbach-les-Bains 68230 WIHR-AU-VAL

Lot N° 18 REVETEMENT MURAL - PEINTURE

Attributaire : Entreprise LAMMER 4, route de Soultzbach-les-Bains 68230 WIHR-AU-VAL

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 13 599,32 €

Avenant n°1 Montant : 1 000,12 €

Nouveau montant du marché : 14 599,44 €

Objet : Peinture de la sirène – Réalisation des peintures réglementaires de repérage visuel sur les escaliers – Peinture des boiseries en façade

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT AU MARCHE LOT N°19

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal des 12 mars 2012 et 14 janvier 2013 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de Restauration et rénovation de la Salle des Fêtes, de la Salle annexe et de l'Entrée de la Mairie de WASSERBOURG,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 08 janvier 2013,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget général 2014 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix pour

-de conclure l'avenant n°1 d'augmentation de l'Entreprise RAUSCHMAIER 22, rue de Houssen 68000 COLMAR

Lot N° 19 RAVALEMENENT – ISOLATION EXTERIEURE

Attributaire : Entreprise RAUSCHMAIER 22, rue de Houssen 68000 COLMAR

Marché initial du 12 Février 2013

Montant : 8 800,00€

Avenant n°1 Montant : 1 032,24€

Nouveau montant du marché : 9 832,24 €

Objet : Réparation et mise en peinture du mur situé à côté de la porte du local pompier et la sous face de l'auvent d'accès à la salle des fêtes façade Ouest – Mise à œuvre d'un couvre joint de finition en aluminium pour assurer la finition entre la sous face de l'auvent et la rive en zinc

-d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

REFECTION DU PARQUET DE LA SALLE DU CONSEIL – DEVIS HORS MARCHE

M. Le Maire présente le devis de l'Entreprise SINGER de GRIESBACH-AU-VAL 68140 concernant des travaux de réfection du parquet de la salle du conseil de la Mairie pour un montant HTVA de 873,68€ soit 1 048,42€ TTC.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer ces travaux à l'ENTREPRISE SINGER pour un montant de 873,68€ HTVA.

POINT 4 COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

SERVICE GENERAL

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Général de l'exercice 2013 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

BALANCE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 376 826,24 €

RECETTES : 545 419,31 €

Excédent global : 595 774,54 €

dont excédent de fonctionnement : 168 593,07 €

dont excédent d'investissement : 427 181,47€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 624 913,84 €

RECETTES : 1 052 095,31 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice.

3° Vote le Compte Administratif 2013 du Budget Service Général par **10 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Cette délibération remplace et annule celle prise lors de la séance du 24 Février 2014.

SERVICE EAU/SPANC

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du Budget Service Eau/Spanc de l'exercice 2013 dressé par M. le Maire, après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel se résume ainsi :

BALANCE

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 51 380,25 €

RECETTES : 67 309,40 €

Excédent global : 63 808,92 €

dont excédent d'exploitation : 15 929,15 €

dont déficit d'investissement : 47 879,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 35 556,59 €

RECETTES : 83 436,36 €

2° Constate la bonne tenue de la comptabilité principale et le résultat de fonctionnement de l'exercice

3° Vote le Compte Administratif 2013 du Budget Service Eau par **10 voix pour** et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Cette délibération remplace et annule celle prise lors de la séance du 24 Février 2014.

POINT 5 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état N°1259 COM (1) portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière Non Bâti) et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014.

M. le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux :

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **105 089 €** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote à 10 voix pour :

*le maintien des taux des trois taxes : habitation, foncière (bâti) et foncière (non bâti) pour l'année 2014, comme suit :

	TAUX ANNEE N - 1	TAUX ANNEE 2014	BASES	PRODUIT
TAXE D'HABITATION	9.86	9.86	478 400	47 170
TAXE FONCIERE (BATI)	10.60	10.60	315 700	33 464
TAXE FONCIERE (NON BATI)	89.25	89.25	27 400	24 455

POINT 6 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 : SERVICE GENERAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, le 17/03/2014 ;

Considérant les besoins du service,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 168 593,07€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

	MONTANTS
POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté	91 679,66
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 Excédent	76 913,41
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2013	168 593,07
AFFECTATION DU RESULTAT	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves C/1068	49 000,00
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	119 593,07

POINT 7 BUDGET PRIMITIF 2014 : SERVICE GENERAL

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N°82-213 du 02 mars 1982) ;

M. le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du Budget Primitif :

- Vote des taux d'imposition 2014
- Elaboration des différents projets d'investissement : dépenses et recettes – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

APRES AVIS de la commission des finances réunie le 13 Mars 2014,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par **10 voix pour**

ADOpte le Budget Primitif : Service Général 2014, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 507 612,00

RECETTES : 507 612,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 669 871,00

RECETTES : 669 871,00

VOTE le Budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

PRECISE que le Budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

POINT 8 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 : SERVICE EAU/SPANC

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, le 17/03/2014,

Considérant les besoins du service 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- **un excédent d'exploitation de 15 929,15 Euros**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	MONTANTS
POUR MEMOIRE Excédent antérieur reporté	21 656,12
RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 Excédent	- 5 726.97
EXCEDENT CUMULE AU 31.12.2013	15 929,15
AFFECTATION DU RESULTAT	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves C/1068	./.
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	15 929,15

POINT 9 BUDGET PRIMITIF 2014 : SERVICE EAU/SPANC

APRES avoir pris connaissance de la proposition du Budget Primitif : Service Eau/Spanc pour l'exercice 2014 ;

APRES AVIS de la commission des finances réunie le 13 Mars 2014,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par **10 voix pour**

ADOpte le Budget Primitif : Service Eau/Spanc 2014, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES : 74 350,00

RECETTES : 74 350,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 68 602,00

RECETTES : 68 602,00

CONFORMEMENT aux instructions budgétaires et comptables, il est précisé que le budget ci-dessus a été voté par chapitres.

POINT 10 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUTATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Maire rappelle à l'assemblée,

VU la délibération en date du 17 Juin 2013,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 08 novembre 2013 sur la démarche engagée,

VU le programme d'actions du Fonds de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil a décidé de s'engager dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité du travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et solutions adaptées.

La Société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

A ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu de travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- Veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P.. A cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

POINT 11 INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

BUREAU ELECTORAL : Informations quant au déroulement des élections municipales des 23 et 30 Mars 2014.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.

